

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **11 893 057,674 DT** et une valeur liquidative égale à **2^D,998** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observations

- Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,18% de l'actif total au 31 décembre 2021, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 5.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 17 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31-déc.-2021	31-déc.-2020
ACTIF			
AC1- Portefeuille titres		9 511 267,533	9 240 699,785
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	7 992 752,112	7 515 450,176
b Obligations et valeurs assimilées	2	1 518 515,421	1 725 249,609
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 407 354,002	3 299 921,186
a Placements monétaires	3	1 805 432,066	762 628,308
b Disponibilités	4	601 921,936	2 537 292,878
AC3- Créances d'exploitation	5	8 376,433	14 166,252
Créances d'exploitation		8 376,433	14 166,252
TOTAL ACTIF		11 926 997,968	12 554 787,223
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS		22 963,565	21 072,803
Opérateurs créditeurs	6	22 963,565	21 072,803
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS		10 976,729	10 885,782
Autres créditeurs divers	7	10 976,729	10 885,782
TOTAL PASSIF		33 940,294	31 958,585
CP1 Capital		11 478 759,263	12 245 588,019
CP1- a Capital	8	11 478 759,263	12 245 588,019
CP2- Somme distribuables	9	414 298,411	277 240,619
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		408 255,612	231 813,130
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		6 042,799	45 427,489
TOTAL ACTIF NET		11 893 057,674	12 522 828,638
Total ACTIF NET ET PASSIF		11 926 997,968	12 554 787,223

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
a Dividendes		329 714,382	117 460,335
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		134 775,312	142 965,256
PR 1-Revenus du portefeuille titres	10	464 489,694	260 425,591
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	147 651,162	149 813,047
Total des revenus de placements		612 140,856	410 238,638
CH1 Charges de gestion des placements	12	-184 079,948	-160 324,280
REVENU NET DES PLACEMENTS		428 060,908	249 914,358
CH2-a Autres charges d'exploitation	13	-19 805,296	-18 101,228
Résultat d'exploitation		408 255,612	231 813,130
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		6 042,799	45 427,489
Sommes Distribuable de l'exercice		414 298,411	277 240,619
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-6 042,799	-45 427,489
Variation des +/- values potentielles sur titres		228 967,591	-318 634,810
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		48 360,226	111 043,183
Frais de négociation de titres		-5 826,511	-5 589,806
Résultat Net de l'exercice		679 756,918	18 631,697

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	679 756,918	18 631,697
a Résultat d'exploitation	408 255,612	231 813,130
b Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	228 967,591	-318 634,810
c Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	48 360,226	111 043,183
d Frais de négociation de titres	-5 826,511	-5 589,806
AN 2-Distribution de dividendes	0,000	0,000
AN 3-Transactions sur le capital	-1 309 527,882	1 715 726,211
a Souscriptions	476 626,779	2 858 427,690
Capital	158 012,866	1 015 955,044
Régularisation des sommes non distribuables	230 677,968	1 377 530,475
Régularisation des sommes distribuables	87 935,945	464 942,171
b Rachats	-1 786 154,661	-1 142 701,479
Capital	-631 623,476	-406 781,257
Régularisation des sommes non distribuables	-855 304,792	-557 916,308
Régularisation des sommes distribuables	-299 226,393	-178 003,914
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-629 770,964	1 734 357,908
AN 4-Actif net		
A - en début d'exercice	12 522 828,638	10 788 470,730
B - en fin d'exercice	11 893 057,674	12 522 828,638
AN 5-Nombre de parts		
A - en début d'exercice	4 440 842,450	3 831 668,663
B - en fin d'exercice	3 967 231,840	4 440 842,450
VALEUR LIQUIDATIVE	2,998	2,820
TAUX DE RENDEMENT	6,31%	0,14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 DECEMBRE 2021

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005.

Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Ce logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient la ligne de BTA « Juillet 2032 » valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif Net
Actions et droits rattachés		5 536 969,362	7 683 508,343	64,605%
AMEN BANK	10 324	272 616,366	248 323,172	2,088%
ASSUR MAGHREBIA	18 516	1 121 473,570	1 182 857,628	9,946%
ATTIJARI BANK	19 833	446 271,482	603 200,862	5,072%
BIAT	11 689	518 501,030	692 269,336	5,821%
BT	14 984	72 097,117	82 262,160	0,692%
CITY CARS	6 088	58 913,856	66 505,312	0,559%
DELICE HOLDING	26 887	357 943,393	401 691,780	3,378%
ENNAKL AUTOMOBILES	30 954	390 623,331	378 876,960	3,186%
EURO-CYCLES	14 399	225 169,620	461 660,738	3,882%
ONE TECH HOLDING	107 715	599 734,647	933 996,765	7,853%
PGH	48 081	339 536,564	547 738,752	4,606%
SAH	55 219	484 364,206	614 477,032	5,167%
SFBT	61 524	302 601,082	1 120 290,516	9,420%
TELNET HOLDING	1 984	18 530,627	16 427,520	0,138%
UIB	21 226	328 592,471	332 929,810	2,799%
Titres OPCVM		306 654,809	309 243,769	2,600%
TUNISO EMIRATIE SICAV	2 399	256 614,692	256 899,314	2,160%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	523	50 040,117	52 344,455	0,440%
Total		5 843 624,171	7 992 752,112	67,205%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif net
Emprunts des sociétés		1 326 000,000	1 384 557,140	11,64%
ATL SUBORDONNE 2017	1 500	90 000,000	91 199,934	0,767%
ATL 2019-1	5 000	300 000,000	301 983,123	2,539%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	96 000,000	98 575,430	0,829%
CIL 2018-1	1 000	60 000,000	64 864,965	0,545%
HL 2017-2	500	30 000,000	30 903,288	0,260%
HL 2018-02	2 000	200 000,000	215 627,398	1,813%
TL SUBORDONNÉ 2018	1 500	150 000,000	162 621,369	1,367%
TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	3 200	320 000,000	335 345,271	2,820%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 000	80 000,000	83 436,362	0,702%
Emprunts d'Etat		129 225,000	133 958,281	1,126%
BTA 7.5% JUILLET 2032	150	129 225,000	133 958,281	1,126%
TOTAL		1 455 225,000	1 518 515,421	12,768%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Acquisition	Coût d'Acquisition
Action	1 100 667,830
Titres OPCVM	65 425,559
Emprunts des sociétés	0,000
Emprunts d'Etat	0,000
TOTAL	1 166 093,389

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'Acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Action	540 751,044	587 641,270	-	46 890,226
Titres OPCVM	375 245,500	376 715,500	-	1 470,000
Emprunts des sociétés	204 000,000	-	204 000,000	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-
TOTAL	1 119 996,544	964 356,770	204 000,000	48 360,226

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 1 805 432,066 DT soit 15,18% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif Net
PL 8.25% ATB (*)	03/01/2022	12	8,25%	1 100 000,000	1 102 520,833	9,27%
PAT STB	09/03/2022	90	8,25%	700 000,000	702 911,233	5,91%
Total				1 800 000,000	1 805 432,066	15,18%

(*) Créances sur opérations de prise en pension livrée portant sur 989 titres BTA 6% Janvier 2024

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE en banque s'élèvent au 31/12/2021 à 601 921,936 DT, soit 5,06% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 5 432,066 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 33 940,294 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 4,82% de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 8 376,433 DT contre 14 166,252 DT au 31/12/2020 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 5 432,066 DT et aux retenus à la source sur les BTA.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 22 963,565 DT Contre 21 072,803 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	15 716,249	14 677,603
Dépositaire	7 247,316	6 395,200
TOTAL	22 963,565	21 072,803

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 10 976,729 DT Contre 10 885,782 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Conseil du marché financier (CMF)	1 203,631	1 127,273
CAC	7 829,378	7 483,289
Publication	200,000	200,000
Etat	1 743,720	2 075,220
TOTAL	10 976,729	10 885,782

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital Au 31/12/2020

Montant	12 245 588,019
Nombre des parts	4 440 842,450
Nombre des porteurs de parts	7

Souscriptions Réalisées

Montant	158 012,866
Nombre des parts	158 012,866
Nombre des porteurs des parts entrants	0

Rachats Réalisés

Montant	631 623,476
Nombre des parts	631 623,476
Nombre des porteurs des parts sortants	0

Capital Au 31/12/2021

Montant (2)	11 771 977,409
Nombre des parts (1)	3 967 231,840
Nombre des porteurs des parts	7

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 11 478 759,263 DT détaillé comme suit :

(2)	11 771 977,409
Résultat 2020 capitalisé	277 240,619
Régularisation du résultat 2020 capitalisé	-217 333,247
Variation des différences d'estimation	228 967,591
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	48 360,226
Régularisation des sommes non distribuables	-624 626,824
Frais de négociation des titres	-5 826,511
Capital au 31/12/2021	11 478 759,263

9. SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2021 un montant de 414 298,411 DT contre 277 240,619 DT au 31 Décembre 2020.

Il se détaille ainsi :

Désignation	2 021	2 020
Résultat Distribuable de l'exercice	408 255,612	231 813,130
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	6 042,799	45 427,489
Sommes Distribuables des exercices antérieures	-	-
Sommes Distribuables	414 298,411	277 240,619

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2021 un montant de 464 489,694 DT contre 260 425,591 DT au 31/12/2020, ils se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Dividendes	329 714,382	117 460,335
Revenus des BTA	4 191,781	1 775,343
Revenus des obligations de sociétés	130 583,531	141 189,913
TOTAL	464 489,694	260 425,591

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 147 651,162 DT contre 149 813,047 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

LIBELLE	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des avoirs bancaires	59 891,849	54 436,582
Revenus des Certificats de Dépôt	801,724	-
Revenus des Placements à Termes	5 432,066	83 491,261
Revenus des Prise en Pension livrée	81 525,523	11 885,204
TOTAL	147 651,162	149 813,047

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2021 à 184 079,948 DT contre 160 324,280 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	152 444,883	134 325,228
Rémunération du dépositaire	31 635,065	25 999,052
TOTAL	184 079,948	160 324,280

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 19 805,296 DT contre 18 101,228 DT au 31/12/2020 ; il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	11 675,400	10 315,999
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	20,636	21,259
Impôts et taxes	8,400	8,400
Honoraires du CAC	7 900,860	7 555,570
TOTAL	19 805,296	18 101,228

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	0,154	0,092	0,153	0,124	0,103
Charge de gestion des placements	-0,046	-0,036	-0,045	-0,046	-0,040
Revenu net des placements	0,108	0,056	0,108	0,078	0,063
Autres charges d'exploitation	-0,005	-0,004	-0,005	-0,005	-0,005
Résultat d'exploitation	0,103	0,052	0,103	0,073	0,058
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	0,010	-0,002	0,000	0,001
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,104	0,062	0,101	0,073	0,059
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,058	-0,072	-0,027	0,045	0,157
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,012	0,025	-0,103	0,050	-0,021
Frais de négociation des titres	-0,001	-0,001	-0,002	-0,001	0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,068	-0,048	-0,132	0,094	0,135
Résultat Net de l'exercice	0,171	0,004	-0,029	0,167	0,193
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,068	-0,048	-0,132	0,094	0,135
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	-0,010	0,003	0,004	0,002
Sommes non distribuables	0,074	-0,058	-0,129	0,098	0,137
Valeur Liquidative	2,998	2,820	2,816	2,844	2,673

Ratios de gestion des placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,579%	1,560%	1,580%	1,580%	1,570%
Autres charges d'exploitation/ actif net moyen	0,170%	0,180%	0,180%	0,180%	0,190%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,502%	2,260%	3,640%	2,510%	2,300%
Actif net moyen	11 658 136,639	10 277 277,648	10 860 871,959	11 235 918,381	9 717 386,347

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.